

Appel à projets

Performance artistique dans l'espace public

Dans le cadre du projet Interreg VI A Grande Région, la Cellule Art, Science & Innovation lance un appel à performance artistique.

Appel ouvert jusqu'au 18 mars 2026

Projet Interreg Grande Région VI GRACE (Greater Region Artistic and Cultural Education)

Le projet GRACE – Interreg VI Grande Région réunit vingt-cinq partenaires socioculturels de la Belgique, la France, l'Allemagne et le Luxembourg. Sur trois ans, GRACE vise à promouvoir une éducation artistique et culturelle avec des actions transfrontalières pour les habitants de la Grande Région, visant à renforcer le sentiment d'appartenance et à valoriser le patrimoine culturel. En impliquant le public à travers l'art urbain, les spectacles vivants et l'art numérique, GRACE innove sur la place du public dans les œuvres artistiques. Des formats inclusifs seront développés pour atteindre un public large, y compris les populations vulnérables. GRACE encourage la multiculturalité, le multilinguisme, l'intergénérationnel et l'écologie, tout en offrant une plateforme d'échange et de collaboration pour développer de nouvelles méthodes d'éducation artistique et culturelle.

<https://interreg-grace.eu/>



Cadre général

A. LES OBJECTIFS

Dans le cadre du projet Interreg GRACE, l'Université de Liège souhaite renforcer la visibilité et l'attractivité des activités qu'elle a programmées lors de deux événements (un à Liège (BE), l'autre à Metz (FR)). À cette fin, l'ULiège souhaite recourir à une intervention artistique dans l'espace public, conçue comme une action performative visant à interpeller les publics, à favoriser leur mobilisation et à valoriser la discipline concernée.

Le présent appel vise donc l'organisation d'une performance de type art de la rue, circadien, danse, représentation théâtrale, etc.

Cette performance doit remplir deux conditions :

- Être en accord avec les activités décrites ci-dessous
- Être le fruit d'une création ou d'une collaboration participative

Moment n° 1 :

Liège accueillera du 9 au 19 avril 2026 un festival « Nourrir Liège » qui a vocation à promouvoir des initiatives de production et de consommation de nourriture de nos régions, via des acteurs locaux mais aussi issu des régions limitrophes.

A cet effet, le festival souhaite mobiliser différentes formes d'expressions artistiques pour entrer en médiation avec les publics.

L'ULiège, dans le cadre du Projet GRACE, y voit une opportunité de soutenir une production originale à mettre en œuvre pendant ce festival, et de la proposer à diffusion auprès d'un de ses partenaires au sein de la Grande Région.

L'ULiège procède par ailleurs à un appel à propositions d'un atelier de « food design » (objet d'un appel séparé) à organiser lors du festival : démonstration dans l'espace public des possibilités de faire de l'art avec des aliments et de consommer ces œuvres ;

Moment n° 2 :

L'ULiège coorganisera à Metz fin 2026 (date à déterminer) des ateliers de création d'art plastique à destination d'un public jeune. Il s'agira de créer de œuvres à partir d'éléments naturels (ex : végétaux, roches...) que l'on peut trouver dans nos régions.

Ce processus créatif sera accompagné d'une réflexion sur la valeur du patrimoine industriels de nos régions, mais aussi sur les conséquences de ce passé sur l'état de nos sols et forêts.



Un appel à projet sera publié en vue d'organiser ces ateliers et promouvoir la démarche d'un ou une artiste sur les territoires de Wallonie et de Lorraine, notamment via une exposition à Metz au lieu-dit « Cloître des récollets » à Metz.

Il est souhaité que les soumissionnaires remettent une proposition pour ces deux moments, naturellement sous réserve de disponibilité pour le moment n°2.



Sélection de l'offre

B. MODALITÉS

Lieux :

- Liège, Place Cathédrale
- Metz : Cloître des récollets

Le présent appel est ouvert jusqu'au **18 mars 2026**

L'offre comprendra l'ensemble de la prestation de médiation, en ce compris l'utilisation d'un matériel propre au prestataire.

Les dossiers de candidature doivent être remis en format numérique sous forme d'un fichier unique à remettre pour le **mercredi 18 mars 12h00** aux adresses courriel suivantes : s.gretry@uliege.be et Gloria.Sagaradze@uliege.be

Toute question concernant le présent appel peut être adressée à la cellule Art, Science et Innovation, auprès de Stéphane Grétry au numéro suivant, durant les heures de bureau : (+32) (0)4.366.98.62.

C. CANDIDATURE ET ENGAGEMENT

Les candidatures devront comprendre :

- Un curriculum vitae ;
- Une note d'intention de maximum trois pages explicitant le projet ;
- Quelques photographies ou vidéos illustratives de performances.

D. ÉLIGIBILITÉ

Le travail attendu comprendra au moins :

- 2 prestations à Liège à une date à convenir entre le 9 et le 19 avril 2026 ;
- 2 prestations à Metz sur une journée, à une date à convenir en tenant compte de la disponibilité des partenaires du projet GRACE.

La proposition et la performance devront :

- Être réalisables dans l'espace public ;
- S'inspirer autant que possible des thématiques exprimées ci-dessus ;



- Être issues d'un processus participatif ou dont la création implique directement un public, des élèves, des artistes amateurs etc. ;
- Idéalement, témoigner que la pratique artistique est accessible au plus grand nombre et stimuler les vocations.

E. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les prestataires doivent :

- Pouvoir émettre une facture en Belgique ou dans un autre État membre de l'Union européenne ;
- Être disponibles aux dates convenues
- Se rendre personnellement sur les scènes déterminées ;
- Avoir au minimum 18 ans au moment de la prestation ;
- Si il ou elle fait appel à des tiers, notamment des mineurs d'âge, assumer la responsabilité d'encadrement de ceux-ci, tant en responsabilité contractuelle qu'extracontractuelle ;
- S'exprimer en français ou en allemand ;
- Être titulaire d'une assurance type responsabilité civile ou professionnelle.

Les candidatures seront départagées sur l'originalité, la créativité du projet et sa pertinence.

F. RÉMUNÉRATION

Le prestataire établira sa facture conformément au bon de commande édité par l'ULiège sur base du devis accepté.

Le montant des honoraires est de 2.000 euros TTC pour chacun des moments.

En outre, les organisateurs prendront en charge un aller-retour entre Liège et Metz (sur base du tarif en transport en commun 2^e classe) pour le moment n°2.



Conditions générales

A. ANNULATION

Le porteur de projet se réserve le droit d'annuler l'activité en tout temps et sans devoir justifier des motifs.

En ce cas, aucune rémunération ni dédommagement ne seront dus par le porteur de projet, à l'exception du remboursement des frais de déplacement éventuellement déjà engagés par le prestataire et sur la base de pièces justificatives.

En cas d'annulation de sa participation par le prestataire, pour quelque motif que soit, aucune rémunération ne sera due et aucun dédommagement ne lui sera offert.

B. LIBERTÉ DE DIFFUSION, CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION ET COMMUNICATION

Les partenaires du projet Interreg GR VI A GRACE jouissent d'une totale liberté de diffusion des livrables produits dans le cadre de l'activité.

Le prestataire sélectionné accepte de céder, sous son nom, aux partenaires du projet Interreg VI A GRACE les droits de représentation des œuvres créées pendant toute la durée du projet, notamment à des fins de promotion et de communication, sur Internet, à la télévision, par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes et/ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Le prestataire s'engage à mentionner « Interreg VI A - GRACE » sur sa communication autour de l'œuvre ou de l'activité.

C. DROITS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Par sa candidature, le lauréat garantit aux organisateurs que son œuvre respectera le droit de la propriété intellectuelle et qu'il détiendra les droits et autorisations nécessaires. Le candidat déclare que sa création restera libre de droit et ne sera pas déposée dans un organisme de dépôt tel la SABAM ou autre organisme similaire. En conséquence, les partenaires n'auront pas à leur charge des droits d'auteur ni le paiement de ceux-ci.

